

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le jeudi 29 juin 2005 à compter de 15 h 42 dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN situés au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

J. Dosman

A. Graham

M.J. McDill

M. Taylor

M.A. Leblanc, secrétaire

J. Lavoie, avocat général

P. Bourassa, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : P. Webster, T. Schaubel, A. Ibrahim, G. Schwarz, B. Howden, K. Scissons, G. Lamarre, A. Alwani, D. Chaput et B. Ecroyd

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Ontario Power Generation Inc. : P. McNeil
- Bruce Power : F. Saunders
- Cameco Corporation : J. Jarrell et K. Vetor
- Énergie atomique du Canada limitée : K. Hedges, P. Lafrenière, P. Fehrenbach et R. Van Adel
- TRIUMF : A. Shotter et L. Moritz

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 05-M38.A, est adopté tel que présenté.

Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la Commission.
M. A. Leblanc fait fonction de secrétaire et P. Bourassa est la rédactrice du procès-verbal.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.

4. Depuis la réunion tenue le 19 mai 2005, les documents CMD 05-M37 à CMD 05-M42 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'Annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2005

5. Les commissaires approuvent tel quel le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 19 mai 2005 (réf. CMD 05-M39).

Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2005

6. La présidente mentionne que les commissaires ont approuvé, plus tôt, le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2005.

Rapport sur les faits saillants

7. Le personnel soumet le Rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2005-05 (CMD 05-M40 et 05-M40.A). Les renseignements suivants sont présentés verbalement pendant la réunion.
8. En ce qui a trait au point 4.1.1 du CMD 05-M40 concernant un colis suspect découvert à la tranche 1 de la centrale de Pickering-A, la Commission demande plus d'information sur l'emplacement et la nature du colis. Le personnel de la CCSN répond que le colis, fabriqué à partir de matériaux facilement disponibles sur le site, se trouvait dans une zone conventionnelle et non nucléaire de l'installation. À la demande de la Commission, le personnel de la CCSN lui soumettra un rapport une fois que la police régionale de Durham aura terminé son enquête.
9. En ce qui a trait au point 4.1.2 du CMD 05-M40 au sujet d'un arrêt forcé de la tranche 4 de Bruce-A en raison du choix erroné d'une commande manuelle, la Commission demande si des mesures correctives ont été prises pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise. Le personnel de la CCSN répond que, malgré les meilleures pratiques déjà en place, de tels incidents se produiront de temps à autre. Bruce Power est d'accord avec le personnel de la CCSN et ajoute qu'elle s'efforce de s'améliorer continuellement afin de diminuer encore plus la fréquence d'erreurs déjà faible dans ce domaine.
10. En ce qui concerne le point 4.1.3 du CMD 05-M40 au sujet des inspections périodiques, le personnel de la CCSN indique qu'il examine actuellement la récente soumission du programme d'inspection de Bruce Power. Il fait part de son intention de réaliser une inspection de Type I du programme d'inspection périodique de Bruce Power, plus tard cette année, lorsque Bruce Power aura

SUIVI

soumis son programme à l'examen du personnel de la CCSN. En réponse aux préoccupations de la Commission concernant les conséquences que des inspections manquées pourraient avoir sur le plan de la sûreté, le personnel indique que bien qu'aucune conséquence n'ait été observée, une évaluation de l'impact sur la sûreté sera disponible lorsque le personnel aura terminé son examen.

SUIVI

11. Pour faire suite à une mesure découlant de la réunion du 19 mai 2005 (point 14 du CMD 05-M39), le personnel de la CCSN fait le point sur son inspection de suivi du stockage des matériaux combustibles à Bruce-A. Il indique qu'on anticipe une résolution à long terme, à partir des résultats de l'inspection. Le personnel fournira plus de détails lors d'un suivi qui sera présenté à une future réunion de la Commission.
12. En ce qui a trait à la grève continue des membres de la Society of Energy Professionals de l'Ontario, le personnel de la CCSN signale que l'effectif minimal de quart de travail est maintenu à Darlington pendant le piquetage et que la centrale continue d'être exploitée de façon sûre. De plus, le personnel est satisfait des plans d'urgence des titulaires de permis de l'Ontario, soit OPG et Bruce Power, qui leur permettent de bien gérer la situation.
13. Le personnel de la CCSN indique que, dans le cadre de la planification à long terme, il demandera à tous les titulaires de permis de centrale nucléaire de soumettre à son examen leurs stratégies de gestion des urgences hors site.
14. La Commission s'inquiète de l'impact possible que la grève continue pourrait avoir sur l'exploitation sûre des centrales nucléaires de l'Ontario et demande d'être informée de tout développement afin qu'elle puisse prendre des mesures, au besoin.
15. En ce qui a trait au point 4.1.4 du CMD 05-M40 concernant un accident avec arrêt de travail à l'établissement minier de McArthur River, le personnel de la CCSN signale, qu'avec les employés du ministère du Travail de la Saskatchewan, ils examinent actuellement un rapport préliminaire qui semble incomplet, d'après une évaluation initiale. Cameco indique qu'elle procédera à une enquête plus approfondie de certains domaines spécifiques, comme l'équipement de protection, les procédures de travail et l'exploitation modifiée.
16. Au sujet du point 4.1.5 du CMD 05-M40 concernant un compte rendu de l'événement survenu au réacteur MAPLE, où Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL) n'avait pas satisfait aux exigences liées au maintien de l'état d'arrêt garanti, la Commission

SUIVI

SUIVI

- demande plus d'information sur la formation donnée aux employés d'ÉACL afin de les aider à comprendre les nouvelles exigences. ÉACL répond qu'elle a élaboré une formation complète au sujet des nouvelles procédures. La formation est déjà commencée et se poursuivra au cours de la prochaine année.
17. En ce qui a trait aux engagements d'ÉACL afin d'examiner et de régler les problèmes liés à cet événement, la Commission demande d'être informée des progrès.
18. À l'égard du point 4.1.6 du CMD 05-M40 concernant un compte rendu de l'événement survenu au réacteur NRU, la Commission demande plus de détails sur les mesures prises par ÉACL afin d'améliorer la situation. ÉACL mentionne qu'elle s'affaire activement à recruter de nouveaux employés et que, à la demande du personnel de la CCSN, elle se prépare actuellement à une vérification indépendante en vue d'évaluer s'il y a un nombre suffisant d'employés à l'installation.
19. La Commission s'inquiète de l'effet continu d'un nombre insuffisant d'employés sur l'exploitation sécuritaire de l'installation, tel que démontré par le nombre d'événements importants signalés au cours de la dernière année. La Commission mentionne la nécessité d'une surveillance réglementaire supplémentaire afin de veiller à ce qu'ÉACL prenne les mesures nécessaires pour assurer la protection de l'environnement, et de la santé et de la sécurité des personnes à l'installation. Elle demande que le personnel de la CCSN travaille avec ÉACL et lui soumette un rapport qui inclura l'orientation réglementaire nécessaire à donner à ÉACL ainsi que les détails des améliorations prévues et du calendrier d'exécution d'ÉACL.
20. En ce qui a trait au point 4.1.7 du CMD 05-M40.A au sujet d'un rapport de suivi de l'événement survenu à l'installation de Port Hope de Cameco, en Ontario, Cameco mentionne qu'elle a pris des mesures correctives. Elle ajoute qu'une réunion à venir du groupe de travail sur la sûreté du UF₆ pourrait donner lieu à d'autres mesures correctives, que le fournisseur devra prendre.

SUIVI

SUIVI

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

21. En ce qui a trait au Rapport d'étape sur les centrales nucléaires (CMD 05-M41), le personnel de la CCSN présente l'information suivante pendant la réunion :
- La centrale de Gentilly-2 fonctionne maintenant à puissance élevée.

Rapport de mi-parcours sur l'installation de l'accélérateur de particules de catégorie IB à Vancouver, en Colombie-Britannique

22. La présidente mentionne que Mme McDill et M. Barnes se sont retirés afin d'éviter tout conflit d'intérêt en raison de leur relation avec les universités respectives et TRIUMF.
23. En ce qui a trait au CMD 05-M24, CMD 05-M24.A, CMD 05-M24.B et CMD 05-M24.C, le personnel de la CCSN présente un rapport de mi-parcours sur l'installation de l'accélérateur de particules de catégorie IB de TRIUMF. Au moment de délivrer le permis, en mai 2002, la Commission avait demandé qu'un rapport de mi-parcours lui soit présenté.
24. En réponse aux préoccupations de la Commission concernant les lacunes relevées durant le processus d'autorisation, le personnel de la CCSN et les représentants de TRIUMF ont confiance dans le processus en cours pour corriger toutes les lacunes. Tout en prenant note des progrès réalisés jusqu'à ce jour, la Commission s'inquiète néanmoins du temps mis à prendre les mesures nécessaires pour résoudre le reste des problèmes. Elle mentionne en particulier les lacunes dans les domaines de l'assurance de la qualité, de la culture de sûreté et de la garantie financière pour le déclassement, qui ne sont toujours pas corrigées ou qui prennent trop de temps à régler.
25. En réponse aux préoccupations de la Commission, le personnel de la CCSN fait observer que la plupart des travailleurs de TRIUMF sont sensibilisés et se montrent diligents à l'égard des questions de sûreté. Il se tiendra en communication avec TRIUMF afin d'assurer une meilleure compréhension des exigences réglementaires.
26. Les représentants de TRIUMF indiquent que l'entreprise est déterminée à assurer la sûreté et qu'elle véhicule ce message de son conseil d'administration jusqu'aux employés. Ils affirment être convaincus que l'installation a été exploitée de manière sûre et qu'elle continuera de l'être.
27. La Commission fait observer que, bien que l'installation soit sécuritaire d'après le rapport de mi-parcours, elle s'inquiète au sujet de la culture de sûreté de TRIUMF et de la position de celle-ci concernant le respect global des exigences réglementaires. Elle estime que les lacunes relevées montrent un manque de sérieux ou de diligence de la part de TRIUMF à se conformer à ces exigences. Elle s'attend que les titulaires de permis s'efforcent d'atteindre un excellent rendement au-delà des exigences minimales.
28. La Commission discute de la façon dont TRIUMF pourrait améliorer son rendement et recommande que TRIUMF compare

son exploitation avec celles d'installations qui ont fait la preuve d'un solide rendement.

SUIVI

29. La Commission fait également observer qu'elle étudiera l'opportunité de communiquer ses observations et préoccupations au conseil d'administration de TRIUMF.

Rapport annuel 2004-2005 du Programme des documents de réglementation

30. En ce qui a trait au CMD 05-M42, le personnel de la CCSN présente le Rapport annuel du Programme des documents de réglementation.
31. En réponse aux questions de la Commission à l'égard de la consultation, le personnel de la CCSN explique que le programme a pris de l'ampleur au cours des dernières années afin de permettre une consultation plus approfondie à diverses étapes de l'élaboration des documents. Il ajoute que les consultations s'adressent à toutes les parties intéressées, y compris les titulaires de permis, les associations de l'industrie et le grand public.
32. La Commission souligne l'importance de ce programme afin d'aider à définir le cadre réglementaire de la CCSN et souligne également l'importance du rapport annuel. Elle est satisfaite des progrès réalisés à ce jour.

Clôture de la réunion publique

La portion publique de la réunion prend fin à 19 h 02.

Présidente

Rédactrice du procès-verbal

Secrétaire

ANNEXE A

| CMD | DATE | No. dossiers |
|--|------------|--------------|
| 05-M37 | 2005-05-26 | (1-3-1-5) |
| Avis de convocation de la réunion du 29 juin 2005 | | |
| 05-M38 | 2005-06-14 | (1-3-1-5) |
| L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le jeudi 29 juin 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) | | |
| 05-M38.A | 2005-06-23 | (1-3-1-5) |
| L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le jeudi 29 juin 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) – Renseignements supplémentaires | | |
| 05-M39 | 2005-05-03 | (1-3-1-5) |
| Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 19 mai 2005 | | |
| 05-M40 | 2005-06-10 | (1-3-1-5) |
| Rapport des faits saillants no. 2005-5 pour la période du 28 avril 2005 au 9 juin 2005 | | |
| 05-M40.A | 2005-06-20 | (1-3-1-5) |
| Rapport des faits saillants no. 2005-5 pour la période du 28 avril 2005 au 9 juin 2005 – Renseignements supplémentaires | | |
| 05-M41 | 2005-06-14 | (1-3-1-5) |
| Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 3 mai 2005 au 10 juin 2005 | | |
| 05-M24 | 2005-03-22 | (29-1-1-0-0) |
| Rapport de mi-parcours concernant l'installation d'un accélérateur de particules de catégorie IB de TRIUMF, située à Vancouver, Colombie-Britannique | | |
| 05-M24.A | 2005-03-21 | (29-1-1-0-0) |
| Rapport de mi-parcours concernant l'installation d'un accélérateur de particules de catégorie IB de TRIUMF, située à Vancouver, Colombie-Britannique - Contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité et n'est pas accessible au public | | |
| 05-M24.B | 2005-03-30 | (29-1-1-0-0) |
| Rapport de mi-parcours concernant l'installation d'un accélérateur de particules de catégorie IB de TRIUMF, située à Vancouver, Colombie-Britannique – Renseignements supplémentaires | | |

Le 29 juin 2005

05-M24.C 2005-06-22 (29-1-1-0-0)

Rapport de mi-parcours concernant l'installation d'un accélérateur de particules de catégorie IB de TRIUMF, située à Vancouver, Colombie-Britannique – Renseignements supplémentaires

05-M42 2005-06-10 (1-8-8-0)

Programme des documents d'intention de réglementation de la CCSN : rapport de rendement pour l'an 2004